

Mise en place du statut provisoire d'Artiste de  
Haut Niveau à l'université Toulouse III – Paul  
Sabatier, pour 2019-2020

## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 15 octobre 2019

### Délibération 2019/10/CFVU- 77

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1*

*Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;*

*Vu le procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 18 octobre 1993 relatif au statut du Département du Sport de Haut Niveau ;*

*Vu la Délibération 2017/06/CFVU-52 (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 20 juin 2017) ;*

*Considérant la difficulté de mener de front des études et une pratique artistique de haut niveau ;*

*Considérant la volonté :*

- *de reconnaître officiellement l'activité artistique d'un·e étudiant·e quand le haut niveau de celle-ci peut être certifié ;*
- *de faciliter les conditions d'études de cet·te étudiant·e (qui ne pourrait pas forcément bénéficier du statut de salarié·e, car le nombre d'engagements professionnels est souvent inférieur à un mi-temps) ;*
- *d'encourager les étudiant·e·s artistes de haut niveau à s'inscrire à l'Université Toulouse III Paul Sabatier, en leur donnant des conditions favorables pour y étudier.*

*Après en avoir délibéré,*

#### Article 1

*Les conseillers décident d'accueillir des étudiant.e.s, « artistes de haut niveau » en 2019-2020, à titre expérimental, pour les étudiant.e.s ayant réussi le concours d'entrée au conservatoire ou inscrit.e.s dans une formation supérieure de cirque, dans des conditions privilégiées, avant une éventuelle généralisation sur le modèle des sportifs de haut niveau.*

## Article 2

*Les étudiant·e·s souhaitant bénéficier du statut « artiste de haut niveau » doivent en faire la demande auprès de leur composante, renseigner et remplir le formulaire comportant obligatoirement un descriptif de leur formation artistique, de leurs activités artistiques passées et des projets pour l'année universitaire en cours. Ce formulaire doit être accompagné de tout document prouvant le niveau artistique de la personne qui candidate (diplômes, attestations, etc.), et d'une lettre de motivation expliquant sa démarche.*

## Article 3

*Il n'est pas demandé d'enveloppe financière de la part des organismes de rattachement artistique de l'étudiant (conservatoire, école de cirque). Les responsables de la formation assurent un suivi des étudiants ayant obtenu le statut d'artiste de haut niveau*

## Article 4

*Les critères pour octroyer le statut d'étudiant·e artiste de haut niveau sont :*

- *la qualité du projet artistique pour l'année universitaire en cours (lettres d'engagement à l'appui),*
- *l'originalité de ce projet,*
- *la charge de travail imposée par ce projet,*
- *les références passées de l'étudiant·e,*
- *les possibilités de financement complémentaire.*

## Article 5

*Ce statut assurera aux étudiant·e·s à qui il est attribué la possibilité de bénéficier de certains avantages tels que :*

- *un aménagement d'étude d'une année en deux ans,*
- *une autorisation d'absence pour leur formation artistique, leur participation à des représentations artistiques ou à des concours,*
- *un choix prioritaire des groupes de TP et TD,*
- *un aménagement des examens dans le cadre et le respect des dispositions réglementaires.*

Article 6

*Lors de participations à des concours ou festivals, ou lors d'éventuels communiqués dans les médias, l'étudiant·e sélectionné·e s'engage à faire état du fait qu'il bénéficie du statut « artiste de haut niveau » de l'Université Toulouse III Paul Sabatier.*

Toulouse le 17 octobre 2019



La Présidente

Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0

# Dossier de candidature Statut Artiste de Haut Niveau

Année universitaire 2019-2020



<b>NOM</b> (en capitale)	
<b>Prénom</b>	
Date et lieu de naissance :	
Courriel :	
Adresse postale :	
Tél :	
N° Étudiant	

<b>Diplôme préparé à l'université Toulouse III – Paul Sabatier</b>	
<input type="radio"/> DUT <input type="radio"/> Licence, LP <input type="radio"/> Master <input type="radio"/> Doctorat	Intitulé exact de la formation suivie : ..... ..... .....

<b>Art pratiqué</b>	
Dénomination	..... ..... .....
Niveau et/ou Diplôme(s)	..... ..... .....
Parcours artistique (justifiez votre candidature au statut d'étudiant artiste)	..... ..... ..... ..... .....



**Documents à joindre :**

- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae du parcours artistique
- Attestations justifiant du parcours artistique (attestation d'inscription en formation, attestations de stages, copies des diplômes)
- Attestations justifiant du volume horaire de pratique du candidat.e fournies par un responsable de la structure artistique à laquelle l'étudiant.e est rattaché.e
- Lettre(s) de recommandation

Date de dépôt du dossier : .... /.... /.....

Signature de l'étudiant.e :

**Cadre réservé à l'administration :**

**Avis responsable de formation :**

**Nom :**

**Prénom :**

- Favorable
- Défavorable
- Remarques :

**Signature :**

.....  
.....  
.....  
.....

**Avis responsable de composante**

**Nom :**

**Prénom :**

- Favorable
- Défavorable
- Remarques :

**Signature :**

.....  
.....  
.....  
.....

**Décision VP CFVU**

**Nom :**

**Prénom :**

- Accord
- Refus
- Remarques :

**Signature :**

.....  
.....  
.....  
.....

<b>Grille de travail artistique hebdomadaire (accompagnée de justificatifs)</b>	
Lundi	..... ..... ..... ..... ..... .....
Mardi	..... ..... ..... ..... ..... .....
Mercredi	..... ..... ..... ..... ..... .....
Jeudi	..... ..... ..... ..... ..... .....
Vendredi	..... ..... ..... ..... ..... .....
Samedi	..... ..... ..... ..... ..... .....
Dimanche	..... ..... ..... ..... ..... .....
	Nombre d'heures de pratique hebdomadaire : .....